

**1312 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD**

**Lutte contre la précarité énergétique  
- Aide exceptionnelle en faveur  
de la commune de KALTENHOUSE**

**Rapport n° CP/2011/805**

**Service gestionnaire :**  
Direction de l'habitat

**Résumé :**

Le présent rapport concerne l'aide financière sollicitée par la commune de Kaltenhouse pour apurer une partie de la dette communale liée aux impayés d'électricité dus par des familles de nomades sédentarisés vivant sur les sites du Terrain d'Aviation, du Rosenfeld et de la Sablière à Kaltenhouse.

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen la demande effectuée par la commune de Kaltenhouse auprès du Département, afin de l'aider à lutter contre la précarité énergétique à laquelle sont confrontées les familles vivant sur les sites précités.

Après plusieurs années de réflexion et de concertation, la commune a décidé, par délibération de son conseil municipal en date du 4 septembre 2008, de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage de l'opération de résorption de l'habitat insalubre (RHI) sur le Terrain d'Aviation.

La municipalité s'est également engagée dans une démarche globale tendant à améliorer les conditions d'habitat des nomades sédentarisés vivant sur les autres sites à Kaltenhouse, à savoir le Rosenfeld et la Sablière.

Trois années plus tard, le site du Terrain d'Aviation a été dépollué, les familles ont été relogées provisoirement dans de nouveaux mobile homes, les travaux de voirie et réseaux divers ont été réalisés jusqu'au site et OPUS 67 a été retenu comme opérateur HLM pour construire 23 logements en PLAI (prêt locatif aidé d'intégration).

Depuis 2009, des actions tendant à la réhabilitation de toutes les auto-constructions du Rosenfeld ont été engagées dans le cadre du programme d'intérêt général Rénov'Habitat 67.

Toutefois, la mise en place de compteurs individuels sur les différents sites n'étant pas encore possible durant cette période, la dette de la commune, seule cocontractante d'Energies de Strasbourg (ES), s'est accrue dans le même temps.

La commune de Kaltenhouse a donc sollicité le Département, la Région Alsace, ES et l'Etat pour apurer cette dette d'impayés d'électricité à hauteur de 100 000 €, en leur demandant de bien vouloir prendre en compte toutes les actions en cours ou à venir pour résorber l'habitat insalubre et lutter contre la précarité énergétique sur les 3 sites concernés.

La lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique étant une priorité partagée des partenaires institutionnels intervenant à Kaltenhouse, au titre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et du Plan Départemental de l'Habitat (PDH), il vous est proposé :

- que le Département apporte une subvention exceptionnelle de 20 000 € à la commune de Kaltenhouse qui participera à hauteur de 10 000 €, en complément des participations d'ES (30 000 €), de la Région (20 000 €) et de l'Etat (20 000 €).
- que des missions d'accompagnement social lié au logement incluant des volets de lutte contre la précarité énergétique soient réalisées sur le Terrain d'Aviation dans le cadre de l'opération RHI ainsi que sur les sites du Rosenfeld et de la Sablière dans le cadre du PDALPD.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29432	65-65734-72	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la commune de Kaltenhouse, à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de 20 000 € pour apurer une partie de la dette communale liée aux impayés d'électricité dus par des familles de nomades sédentarisés vivant sur les sites du Terrain d'Aviation, du Rosenfeld et de la Sablière à Kaltenhouse.*

*Elle approuve les dispositions de la convention attributive de subvention annexée à la présente délibération, et autorise le Président à signer ladite convention.*

Strasbourg, le 24/10/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL